COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date : Le 5 mars 2025

Objet : ***Guide de gestion du programme CanadaGAP*** **(Version 10.1) mis à jour pour 2025**

Le *Guide de gestion du programme CanadaGAP* (Version 10.1), mis à jour en vue de la saison 2025, entrera en vigueur le 1er avril.

Le volet 3, qui décrit en détail le fonctionnement du programme de certification, est maintenant présenté sur le site Web de CanadaGAP, à la page du Guide de gestion du programme. Les modifications suivies du Volet 3 sont disponibles sur demande.

Pour un survol des changements, vous pouvez également télécharger le document « Sommaire des modifications pour 2025 » de la page Web « Guide de gestion du programme ».

Rapport des mesures correctives

Veuillez noter que le Rapport des mesures corrective de CanadaGAP a été mis à jour pour 2025. La version 10.1 peut être téléchargée à la page « Mesures correctives » du site Web de CanadaGAP. Cette page contient aussi un lien à la procédure CanadaGAP TP-02-CA – *Procédure de suivi des mesures correctives.*

Guide pour les mesures correctives et les plans de mesures correctives (PMC)

En outre, le guide pour les mesures correctives et les plans de mesures correctives (PMC) a été mis à jour pour 2025. Ce document fournit des conseils aux entreprises sur la façon de corriger les non-conformités qui peuvent survenir pendant un audit. **Veuillez noter que le guide ne contient que des exemples et n'est PAS une liste exhaustive.** Le guide PMC à jour se trouve également sur la page Web pour les « Mesures correctives ».

Si vous avez des questions, visitez notre site Web ou communiquez avec le bureau de CanadaGAP en composant le 613-829-4711 ou en écrivant à info@canadagap.ca.